

## Charte de traduction



*Version:1.0*  
*Date: Mai 30, 2014*

**Table des matières**

Déroulement d'une traduction.....3  
Responsabilité de la traduction.....3  
Retard - Modification du matériel source.....4  
Propriété intellectuelle.....5  
Annulation.....5  
Confidentialité.....6  
Autres.....6  
Informations personnelles.....7

Le service de traduction (ci-dessous "service") de la JSICMF est fourni à nos clients sur la base d'un accord contractuel de services, et nécessite un agrément explicite à nos conditions d'acceptation de travaux.

## Déroulement d'une traduction

- (1) Veuillez tout d'abord envoyer le fichier source (Formats recommandés : Word / PDF / Excel) par e-mail au JSICMF (info at jsicmf.or.jp ; remplacez le « at » par un @).
- (2) Sur la base du volume de texte, la date de livraison, le caractère spécialisé du texte, son usage prévu, ainsi que les demandes spécifiques, le JSICMF émettra un devis.
- (3) Suivant le contenu et certains termes spécifiques, il se peut que nous ayons besoin de reconfirmer, par simple échange ou par réunion, la démarche à suivre. Dans ce cas, nous vous informerons tout d'abord par e-mail.
- (4) Une fois les étapes ci-dessus validées, vous pouvez soit nous faire parvenir par courrier ou par e-mail la confirmation officielle de votre commande. Nous accuserons ensuite la bonne réception et l'acceptation de la commande.
- (5) L'acceptation de commande et l'accusation de réception ont valeur d'acceptation des termes du contrat. Une fois ces termes acceptés, il vous incombe l'obligation de payer le tarif de traduction convenu.
- (6) Sauf demande particulière, la livraison du livrable de traduction s'effectuera en pièce jointe d'e-mail.
- (7) En règle générale, nous demandons à nos clients de valider la traduction sous une semaine après la livraison. Pour toute question ou demande additionnelle, prière de nous contacter durant cette période.
- (8) Le JSICMF effectue l'émission de factures par voie postale à chaque fin de mois. Vous êtes prié de verser la somme facturée dans le mois qui suit celui de la livraison, sur le compte en banque que nous vous indiquerons. Les frais de virement seront également à votre charge.

## Responsabilité de la traduction

- (1) Nous endossons les responsabilités suivantes quant au service de sous-

traitance de traduction :

- (1) Si lors de la validation, le livrable de traduction s'avérait comprendre une absence ou erreur de traduction qui soit de notre fait, nous nous engageons auprès de nos clients à rectifier le problème gratuitement, et ce dans les plus brefs délais.
- (2) En cas de dommages démontrables subis par le client, et où la responsabilité liée à la traduction est imputable au JSICMF, nous définissons la limite du remboursement de dommages au montant de la prestation de traduction. Toutefois, nous excluons les cas de retards / impossibilité d'effectuer le travail de traduction qui soient liés aux problèmes de transmission (coupure, congestion de connexion), de panne de serveur, pannes matérielles ou logicielles, pannes électriques, troubles d'infrastructure postale, routière, incidents terroristes, catastrophes naturelles, conflits armés ou militaires, et situations d'urgence et contraintes dues aux ordres des autorités compétentes, ainsi que tout « acte de Dieu » (situation imprévisible et impossible à empêcher).
- (2) Le livrable de traduction que nous fournissons sera vu, après validation par le client, comme « version initiale » avant révision/édition. Si après validation, le contenu de la traduction devait poser problème, nous n'endosserons aucune responsabilité.
- (3) Suite à une rupture de contrat provoquée par le client, nous n'endosserons aucune responsabilité sur les dommages (incluant mais sans se limiter aux dommages directs, annexes, indirects) subis après la fin du contrat.

## **Retard - Modification du matériel source**

- (1) Dans les cas où le matériel source serait fourni en retard, ou dans les cas où le matériel serait révisé après le début du travail de traduction, nous nous réservons la possibilité de modifier le tarif ainsi que la date de livraison spécifiés sur le devis initial.
- (2) En cas de changement ou altération du matériel source, veuillez nous en informer. Sans ces informations, non seulement la traduction risquerait d'être inadaptée, mais comme décrit dans le point 1 de la « Responsabilité de la traduction », la rectification du livrable de traduction sera considérée comme un supplément facturé.

## Propriété intellectuelle

- (1) Nous recevons le matériel source uniquement afin de remplir la prestation de traduction. Le matériel source est la propriété exclusive du client, et les questions de droits d'auteur, brevets, secrets professionnels et autres propriétés intellectuelles, ainsi que tous les droits secondaires applicables, sont la responsabilité entière du client. Nous ne formulerons aucune réclamation autre que sur les catégories décrites dans le point suivant, quant à la nature du matériel source et des documents fournis.
- (2) Le client accepte que le matériel source ne correspond à aucune des catégories ci-dessous :
  - 1) Qui porte atteinte à la propriété intellectuelle (tel que le droit d'auteur) d'un tiers
  - 2) Qui soit reconnu comme explicitement illégal au Japon ou dans le pays/territoire de publication de la traduction
  - 3) Qui comprenne des propos de nature discriminatoire (religieuse/raciale/autre), diffamatoire, ou catégorisables comme menace, mauvais traitements, harcèlement
  - 4) Qui incite au crime ou au suicide
  - 5) Qui puisse endommager l'image du JSICMF ou sa réputation (le jugement de ce caractère se fera à la discrétion du JSICMF)
- (3) Dans le matériel source, pour toute citation de la propriété intellectuelle d'un tiers et la gestion des droits d'auteurs dans ce cas, la demande de permission d'utilisation à l'ayant-droit pertinent est laissée à la charge du client, et n'est en aucun cas la responsabilité du JSICMF.

## Annulation

- (1) Après validation officielle de la commande et envoi de la confirmation par e-mail, nous n'acceptons plus les annulations.
- (2) Dans les cas nécessitant le blocage de l'emploi du temps du traducteur, et cas où le volume final à traduire est plus faible que prévu, voire dans le cas d'une annulation totale, prenez bien garde que vous serez facturés des frais d'annulation en fonction du volume ou de la période à laquelle l'annulation est demandée (en cas d'annulation totale, il s'agira de base des 100 %

prévus initialement)

## Confidentialité

- (1) Nous acceptons automatiquement d'obéir à l'obligation de confidentialité pour tout matériel source, document et informations nécessaires à la production des devis, ainsi qu'à l'exécution de la prestation. Aussi, nous communiquerons en interne lesdits documents reçus, au personnel du JSICMF qui en a le besoin pour la production des devis, ainsi que pour l'exécution de la prestation, c'est-à-dire uniquement les traducteurs et relecteurs. Tous nos traducteurs et relecteurs acceptent l'obligation de confidentialité concernant le matériel source et les documents afférents.

## Autres

- (1) Nous demandons à tout client nous faisant commande d'une prestation de traduction pour la première fois, de payer d'avance la somme facturée avant de commencer la prestation de traduction.
- (2) Après la livraison, pour les contenus publiques accessibles à tous (tels que les sites web, sans s'y limiter), et avec l'accord de nos clients, nous rajouterons la prestation à la liste de nos accomplissements, avec un lien amenant au site web correspondant, sur notre propre site web.
- (3) Nous demandons à nos clients de passer par le JSICMF pour toute prise de contact relative aux prestations, et de ne pas contacter directement nos traducteurs, relecteurs et sous-traitants.
- (4) Au cas où la charte de traduction ne serait pas respectée, le JSICMF se réserve le droit d'interrompre la prestation immédiatement. Nous considérons également les conditions décrites dans la présente charte de traduction comme acceptées par le client dès le moment où une demande de prestation est faite.
- (5) Le JSICMF se réserve le droit de modifier la présente charte de traduction sans notification préalable. Les modifications sont effectives pour toute prestation demandée après la mise en effet. Toute demande de prestation effectuée après la modification de la charte est considérée comme un accord du client vis-à-vis des points modifiés.

## Informations personnelles

- (1) Sauf ordre judiciaire d'instances appropriées, nous ne communiquons aucune information personnelle sur nos clients à des tiers.
- (2) Ci-dessous la liste des usages d'informations personnelles des clients du JSICMF. Pour tout usage autre, une demande préalable de permission sera effectuée :
  - 1) Afin d'accepter les demandes, répondre aux questions, et effectuer la livraison
  - 2) Pour toute discussion concernant le matériel source, et le contenu de la traduction
  - 3) Pour l'envoi de factures et autres documents nécessaires
  - 4) Pour communiquer toute modification de nos termes contractuels
  - 5) Pour toute communication nécessaire après utilisation de nos services

Pour toute autre question ou interrogation, n'hésitez pas à contacter la personne compétente.